



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 DEC. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 14 décembre 2022 (convocation du 1^{er} décembre 2022)**

Aujourd'hui quatorze décembre deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA, Emmanuel SALLABERRY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/07/16P

**MARCHE N° 2020SE030 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
DE VENTILATION MECANIQUE : AVENANT N° 2 INTEGRATION
DU PARKING AMEDEE ST GERMAIN**

Par délibération n° 2020/04/11P en date du 07/10/2020, le conseil d'administration a autorisé le lancement et la signature du marché de maintenance des installations de ventilation mécanique.

Ce marché a été notifié le 29/12/2020 à la société Electricité Industrielle JP FAUCHE pour une durée de 48 mois avec les montants suivants :

- une partie forfaitaire de 154 384 € HT pour la maintenance préventive,
- une partie unitaire à bons de commande de 180 000 € HT maximum pour la maintenance curative.

Un 1^{er} avenant notifié le 27/07/2021 intégrant le parc Grands Hommes a augmenté ces montants :

- montant forfaitaire de 163 256,50 € HT,
- montant maximum 190 000 € HT.

Le présent avenant a pour objet l'intégration du lot 9.11 livré le 12/10/2022 du parc Amédée Saint Germain dans le périmètre de ce marché.

Dans ces conditions, le nouveau montant forfaitaire s'élève à 164 100,50 € HT. Le montant maximum de la partie unitaire à bons de commande reste inchangé.

Cette augmentation représente une hausse de 0,52 % du montant de la partie forfaitaire issue de l'avenant n° 1 et une hausse cumulée de 6,29 % du montant initial de cette part.

Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, cet avenant a été présenté à la commission d'appels d'offre réunie le 01/12/2022 qui en a autorisé la passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2022

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'D' followed by a horizontal line.

Christophe DUPRAT